



Procès-verbal de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL
du 17 septembre 2025 à 20H30

Présidé par : **Charles-Antoine MORDELET, maire**
Secrétaire(s) de séance : **Hélène CHAUVIN**

Présents : MM. MORDELET Charles-Antoine - BAGARRE Jean-Pierre - GARENCE Jacques - GARRON Patrice - GRADASSI Colette - MORDELET Pierre
et Mmes BARTIAUX Claudine - CHAUVIN Hélène -
Absents représentés : HEBRARD Valérie - TROIN Katia - BASCOUL André -
Absents excusés :

ORDRE DU JOUR :

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24/07/2025**
- **FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES**
- **ATELIER RELAIS : FIN DE CONVENTION**
- **ONF : COUPE DE BOIS 2026**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24/07/2025

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le P.V. de la précédente séance du conseil municipal pour approbation.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la précédente réunion. Monsieur le Maire et le secrétaire de séance signent le procès-verbal de la séance du 24/07/2025.

2. FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Question ajournée

3. ATELIER RELAIS : FIN DE CONVENTION

Question ajournée

4. ONF : COUPE DE BOIS 2026

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'O.N.F. du 01/08/2025 concernant les coupes prévues en 2026 en forêt communale relevant du régime forestier.

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
3_x	Taillis	8.45	50	Oui
Parcelle	Destination	Mode de Commercialisation		
	Vente	Mode de vente		Mode de mise à disposition de l'acheteur

3_x		Appel d'offre	Sur pied	En bloc
-----	--	---------------	----------	---------

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-dessus,

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées ci-après,

VALIDE ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'O.N.F.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à assister aux martelages des coupes prévues

ADRESSE la présente délibération à Monsieur le Préfet pour information et enregistrement.

5. QUESTIONS DIVERSES

6. Communication des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil Municipal

Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire :

N° 01/2025 DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ESCOULEN

N° 02/2025 DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR - RÉNOVATION FAÇADE DU MUSÉE

N° 03/2025 DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR - CRÉATION D'UNE MARQUISE - SALLE FERNAND CHAUVIN - FIC

N° 04/2025 DECISION PORTANT ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES-BUDGET COMMUNE

N° 05/2025 DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR - RÉFECTION DE VOIRIE

N° 06/2025 DECISION PORTANT DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA CCLGV

N° 07/2025 DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR - SITE DES CAVALIERS 2025

N° 08/2025 DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR - SITE DES CAVALIERS 2025

N° 09/2025 DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION 06/2025 SUR LA DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA CCLGV

N° 10/2025 DECISION PORTANT DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU FONDS VERT

Déclaration d'intention d'aliéner

N° DIA	SIGNATAIRE	PROPRIÉTAIRE	RÉF. PARCELLES	DÉCISION
01/2025	MAITRE CHAURIS NICOLAS	SOUBRANE BRINDILLE	C 443 504	PAS DE PREEMPTION
02/2025	MAITRE MENARD PHILIPPE	CONSORTS DEWEERDT	C 258	PAS DE PREEMPTION
03/2025	MAITRE CHAURIS NICOLAS	SOUBRANE BRINDILLE	C 443 504	PAS DE PREEMPTION
04/2025	MAITRE PARENT THIERRY	PAGES FERDINAND	C 484	PAS DE PREEMPTION

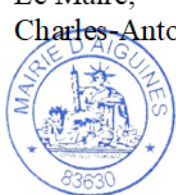
L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, Monsieur MORDELET Charles-Antoine lève la séance.

CM DU 17/09/2025

FIN DE SEANCE à 22 H

NOM - PRENOM	SIGNATURES
MORDELET CHARLES-ANTOINE	Présent
BAGARRE JEAN-PIERRE	Présent
BARTIAUX CLAUDINE	Présente
CHAUVIN HÉLÈNE	Présente
BASCOUL ANDRÉ	Absent excusé – représenté par Patrice GARRON
GARRON PATRICE	Présent
HEBRARD VALÉRIE	Absente excusée – représentée par Hélène CHAUVIN
MORDELET PIERRE	Présent
TROIN KATIA	Absente excusée
GARENCE JACQUES	Présent
GRADASSI COLETTE	Présente

Le Maire,
Charles-Antoine MORDELET



Le Secrétaire de séance,
Hélène CHAUVIN